

Etablissement stable: Savoir l'identifier, le gérer ou l'éviter

15 mai 2019 (Lausanne, le matin)

- Savoir reconnaître les activités constitutives d'un établissement stable
- Appréhender les méthodes de détermination des bénéfices attribuables à l'établissement stable
- Comprendre le traitement fiscal et comptable des opérations réalisées par un établissement stable et les obligations déclaratives y relatives

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux directeurs financiers, aux responsables comptables, aux auditeurs externes d'entreprises ouvertes à l'international.

Contexte et problématique

Les entreprises doivent faire face de plus en plus à une internationalisation des affaires. Les sociétés qui réalisent leurs activités dans plusieurs pays doivent mieux appréhender leurs modèles économiques.

En outre, les entreprises doivent à tout moment éviter un dégat d'image dû à la non-observance de règles fiscales aux endroits où ils désirent effectuer leurs affaires.

Selon le type d'activité déployée, il est essentiel de comprendre s'il y a constitution d'un établissement stable.

Cette formation propose d'assister les participants à la compréhension des critères de l'établissement stable en droit interne et conventionnel. Les participants disposeront de lignes directrices afin de disposer des informations (revenus, charges à prendre en compte) nécessaires à satisfaire les exigences fiscales en matière d'impôts directs et indirects.

Objectifs

- Savoir reconnaître un établissement stable du point de vue des impôts directs et indirects.
- Maîtriser les risques, les obligations et les enjeux fiscaux de la qualification d'établissement stable.
- Savoir traiter comptablement et fiscalement l'activité réalisée par un établissement stable.

Thèmes

- Fiscalité internationale
- Reporting comptable
- TVA

Méthode

Ce séminaire de vulgarisation est basé sur des exposés en séance plénière avec des présentations de cas pratiques.

Le séminaire permettra un échange entre les conférenciers et les participants.

Responsable du séminaire

Sarra Perrin, Experte fiscale dipl, MScM HEC Lausanne, Associée, Perrin & Co LLC, Lausanne

Conférencières

Sarra Perrin, (voir ci-dessus)

Coralie Dumoulin, MScM HEC Lausanne et Saint-Gall, Senior Manager en fiscalité indirecte chez Deloitte.



Sarra Perrin



Coralie Dumoulin

Date

15.05.2019 le matin

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Etablissement stable:
Savoir l'identifier, le gérer ou l'éviter
 15 mai 2019 (Lausanne, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.